

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

JOTHEAU – Constitution de société

Référence : L022764

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 22 décembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte SSP du 27/11/2023, la société suivante a été constituée : Dénomination sociale : JOTHEAU. Forme : Société par actions simplifiée. Capital social : 1.200 €. Siège social : 7 impasse de la baie, 29217 PLOUGONVELIN. Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, et généralement, toutes opérations quelconques s'y rapportant directement ou indirectement ; L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; Toutes prestations de services et en particulier celles de nature comptable, administrative ou de gestion aux filiales ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. Président : Caroline BOUVY demeurant 7 impasse de la baie, 29217 PLOUGONVELIN, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : en cas de pluralité des associés, transmission à un tiers soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du droit de vote. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BREST. Pour avis.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)